

**Département du Finistère
Commune de LANVEOC**

**ARRETE MUNICIPAL n° 37/2024/8.3 VOIRIE
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT SUR LE
PARKING DE LA PLAGE VERTE DURANT
LA CHASSE A L'OEUF, le 1^{er} avril 2024**

Le Maire de LANVEOC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus spécialement les articles L.2213, L2213-2, L2213-3, L2213-4,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement automobile parking de la Plage verte, durant la chasse à l'œuf organisée le lundi 1^{er} avril 2024 par l'association « Arts et Loisirs » de LANVEOC,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit le lundi 1^{er} avril 2024 de 10 heures à 18 heures sur le parking de la plage verte.

Article 2 :

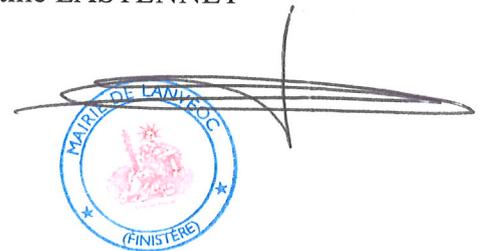
Les dispositions du présent arrêté seront matérialisées par une signalisation réglementaire mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3: Conformément aux articles L411-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication ou notification.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CROZON sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A LANVEOC, le 26 mars 2024
Le Maire,
Christine LASTENNET



*Notifié le 27 mars 2024
Publiée le 27 mars 2024*

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.